



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 octobre 2016
19 heures 00

CS/MG

N° 002057

Politique de la ville -
contrat de ville -
seconde
programmation 2016

Affiché le :

Le mardi 18 octobre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 octobre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Lors de sa séance du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la version finale du contrat de ville 2015-2020 dont la signature a eu lieu le 16 juillet 2015 à Apt par les différents partenaires de la politique de la ville.

L'appel à projets réalisé dans le cadre de la seconde programmation de l'année 2016 s'est déroulé du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2016 sur la base des thèmes suivants :

- Habitat et espaces publics,
- Développement économique et emploi,
- Accès aux droits et lutte contre les discriminations.

Les projets proposés ont été étudiés par les techniciens des institutions et organismes partenaires du contrat de ville lors du comité technique qui s'est tenu le 02 septembre 2016. Le comité de pilotage réuni le 8 septembre 2016 (dont le compte-rendu est joint à la présente délibération) a procédé à l'évaluation finale de ces projets et a permis de préciser les engagements des partenaires financiers.

Parmi les 8 actions retenues dans le cadre de cette seconde programmation, 7 actions sont portées par des associations et 1 action est portée par un service de la commune.

Les actions associatives retenues sont les suivantes :

Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Coût de l'action	Apt	CCPAL	Etat	CR PACA	CD84	Pôle Emploi	MSA
HABITAT ET ESPACES PUBLICS									
Mettons du vert dans nos quartiers	AU MAQUIS	11 770	6 465		4 305		1 000		
Tous en scène	TRISUNIC	5 700	500		2 500		1 000 (droit commun)		
Jouer pour se réappropriier la ville	JEUX JUBIL	4 000	2 500		1 500				
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI									
E-commerce	ANPEP	28 095	4 000	2 000	1 500			18 900 (droit commun)	
Défi Gagné - IDMMAR	PVS LASER	5 000			2 500		1 500 (droit commun)		1 000
ACCES AUX DOITS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS									
Antenne pour femmes victimes de violences conjugales	RHESO	2 280	1 100		1 180 (Droit des femmes)		1 000		
Intégration citoyenne et culturelle	ASTIA	33 460	1 500		7 000 (BOP 104)		1 500		
Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Coût des actions	Apt	CCPAL	Etat	CR PACA	CD84	Pôle Emploi	MSA
TOTAUX									
Totaux des participations financières spécifiques politique de la ville (en €) :		90 305	16 065	2 000	12 305	0	3 500		1000
Totaux des participations financières – crédits hors politique de la ville (en €) :					8 180	0	2 500	18 900	

Dans le cadre de cette programmation, la participation de la commune d'Apt s'élève à 16 065 € pour les actions associatives. Une convention sera signée entre la commune d'Apt et chaque association dans le but de préciser le cadre de mise en œuvre des actions, les engagements financiers de la commune et les engagements de l'association (cf. documents en annexes).

L'action de la ville d'Apt retenue dans le cadre de cette seconde programmation 2016 est la suivante :

Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Coût de l'action	Apt	CCPAL	Etat	CR PACA	CD84	CAF	MSA
TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE									
Cellules de Suivis Individualisées	Service Prévention	21 500	19 000		2 500				

Le montant de la dépense à la charge de la commune pour cette action, qui sera menée de septembre 2016 à juin 2017, est de 19 000 €

Pour conclure, il est rappelé au conseil que dans le cadre de la première programmation 2016 du contrat de ville (cf. tableau financier en annexe), la somme de 44 700 € avait été attribuée à des associations et la somme de 32 952 € avait été réservée pour des actions communales (délibération n°1995 du 10 mai 2016).

Dans le cadre du contrat de ville pour l'année 2016, la commune attribue un montant global de subvention de 60 765 € pour des actions associatives et contribue à hauteur de 51 952 € pour les actions menées par les services municipaux.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

VU la délibération n°1856 du Conseil Municipal en date du 23 juin 2015 approuvant le contrat de ville 2015-2020.

VU la délibération n°1995 du Conseil Municipal en date du 10 mai 2016 approuvant la première programmation du contrat de ville de l'année 2016.

VU le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du contrat de ville d'Apt en date du 8 septembre 2016 arrêtant la liste des projets à financer pour la seconde programmation de 2016.

PREND ACTE de la seconde programmation de l'année 2016 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 8 septembre 2016, jointe en annexe de la présente.

AUTORISE le versement des subventions aux associations dont les actions ont été retenues dans le cadre de la seconde programmation 2016 pour un montant de 16 065 € comme suit :

Opérateur	Subvention de la commune
Au Maquis	6 465€
Trisunic	500 €
Jeux Jubil	2 500 €
ANPEP	4 000 €
RHESO	1 100 €
ASTIA	1 500 €
Total général	16 065 €

AUTORISE la commune d'Apt à percevoir la subvention de l'Etat pour l'action « Cellules de Suivis Individualisées » portée par le Service Prévention de la commune.

DIT que la somme de 16 065 € pour le versement des subventions accordées aux associations est inscrite au budget primitif de 2016, et que la somme de 19 000 € pour la dépense de la commune concernant l'action « Cellules de Suivis Individualisées » est inscrite au budget primitif de 2016 et fera l'objet d'une inscription sur l'exercice budgétaire à venir.

PRECISE que dans le cadre du contrat de ville pour l'année 2016, une somme totale de 60 765 € est attribuée aux associations et qu'une somme totale de 50 452 € est imputée à des actions communales.

APPROUVE les conventions jointes en annexe de la présente délibération à conclure avec les associations suivantes:

- Au Maquis
- Trisunic
- Jeux Jubil
- ANPEP
- RHESO
- ASTIA

AUTORISE Madame Le Maire à signer lesdites conventions avec les associations et à établir, conclure et signer tout autre document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI